

Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple

Louis de SAUSSURE
Université de Genève

1. Introduction : ordre temporel et pragmatique

La dénotation du temps par les temps verbaux se laisse appréhender par deux biais possibles. D'une part, on peut s'attacher à l'hypothèse que le temps verbal donne une référence temporelle au prédicat en lui associant un « moment » plus ou moins arbitraire sur la ligne métaphorique du temps. D'autre part, on peut envisager le problème sous l'angle des relations temporelles que le temps verbal construit entre différents procès dénotés par les énoncés en présence. En d'autres termes, un temps verbal délivrerait une instruction sur la progression temporelle, i.e. sur la manière d'ordonner le prédicat en cours de traitement face aux prédicats traités antérieurement. Ces deux aspects de la référence temporelle sont intimement liés : dénotation d'un moment particulier, et instruction sur l'ordre temporel. En ce qui concerne le passé simple, il est assez consensuel depuis Kamp & Rohrer (1983) de considérer que ce temps provoque, en conditions « normales », la progression du temps. L'objectif de cet article est de formuler quelques remarques sur les cas où le temps ne progresse pas avec le passé simple.

L'ordre temporel n'est pas uniquement fonction du temps verbal. Il dépend aussi d'autres facteurs. Premièrement, la présence d'adverbiaux temporels dans l'énoncé ou la séquence d'énoncés, que ce soit pour dénoter un moment (« hier », « le lendemain »), pour connecter temporellement les énoncés entre eux (les connecteurs temporels « ensuite » ou « auparavant » par exemple), ou encore pour spécifier une extension pertinente pour le procès (« pendant », « en »), peuvent confirmer ou contredire l'ordre temporel donné par le temps verbal. Deuxièmement, des relations conceptuelles entre les procès, notamment des relations de causalité, peuvent être nécessaires au destinataire pour interpréter la séquence d'énoncés à ordonner. Ces relations conceptuelles sont des facteurs contextuels, liés à la connaissance encyclopédique du locuteur et du destinataire.

L'hypothèse pragmatique sur l'ordre temporel qui a été développée à Genève notamment par Jacques Moeschler (cf. notamment Moeschler & alii 1998) suggère que les différents facteurs orientant l'ordre temporel sont hiérarchisés, certains étant « forts », comme les connecteurs, et d'autres « faibles », comme les temps verbaux. Toutefois, le statut des relations conceptuelles entre les procès reste complexe à questionner. Pour notre approche, pragmatique, ces questions de connaissance encyclopédique restent

parmi les plus cruciaux à déterminer. Bien loin de vouloir déterminer une quelconque « structure des connaissances encyclopédiques », nous nous bornerons à envisager, à l'aide de l'exemple tant de fois débattu du passé simple, que les liens conceptuels que les événements entretiennent entre eux sont effectivement fondamentaux.

2. Les cas d'indétermination temporelle au passé simple

Dans leur célèbre contribution de 1983, Kamp & Rohrer font une analyse du passé simple en termes d'ordre temporel, et développent un algorithme du calcul qui permet de fixer la référence temporelle des procès au passé simple (cf. Kamp & Rohrer 1983).

Pour Kamp & Rohrer, le passé simple délivre une instruction forte sur la progression temporelle, qui se traduit par une incrémentation de la position du point R, le *point de référence* de Reichenbach, et, du même coup, du point de l'événement, le point E, puisque la combinaison de Reichenbach pour le passé simple est <E,R-S> (Reichenbach 1947)¹.

Eux-mêmes admettent que cette hypothèse est trop forte. Ils notent en particulier les contre-exemples (1) et (2) devenus célèbres depuis :

- (1) L'été de cette année-là vit de nombreux changements dans la vie de nos héros. François épousa Adèle, Jean-Louis partit pour le Brésil et Paul s'acheta une maison à la campagne (Kamp & Rohrer 1983, 261).
- (2) L'année dernière, Jean escalada le Cervin. Le premier jour il monta jusqu'à la cabane H. Il y passa la nuit. Ensuite il attaqua la face nord. Douze heures plus tard, il arriva au sommet (Kamp & Rohrer 1983, 260).

Ces contre-exemples peuvent être décrits par une relation d'inclusion de procès dans un procès incluant (les nombreux changements en (1) et l'escalade du Cervin en (2)). On trouve cette idée de relation partie-tout dans plusieurs paradigmes théoriques (voir notamment la notion de *set* chez Vet (1991) et la relation d'élaboration dans la S.D.R.T. par exemple chez Lascarides & Asher 1993). Ailleurs, nous avons parlé d'*encapsulation* pour décrire ce type de cas : les éléments inclus sont encapsulés par un procès et contribuent tous à l'enrichissement de la représentation de ce procès (Moeschler & alii 1998 : 245sq).

Deux questions fondamentales émergent cependant à la lecture de ce type d'exemples. La première est : d'où vient que le destinataire infère une inclusion ? La réponse est simple, mais elle fait appel à la notion de *règle conceptuelle* ; nous appelons *règles conceptuelles* les relations conceptuelles que le destinataire applique

¹ On rappelle que chez Reichenbach, E désigne le moment de l'événement (*point of the event*), R le point de référence (*reference point*) et S le moment de l'énonciation (*speech point*) ; il note la relation de succession par un tiret et la relation de concomitance par la virgule.

pour ordonner des événements. Notre hypothèse est que l'inclusion de procès au passé simple est déclenchée par de telles règles. On peut tout d'abord remarquer que l'inclusion, par exemple en (2), n'est pas due aux marqueurs temporels eux-mêmes : ils sont supprimables sans que l'ordre des énoncés soit différent :

- (3) Jean escalada le Cervin. Il monta jusqu'à la cabane H. Il y passa la nuit. Il attaqua la face nord. Il arriva au sommet (Kamp & Rohrer 1983, 260).

Certes (3) n'est pas très heureux, mais il permet de montrer que les marqueurs temporels de (2) n'ont pas d'influence déterminante sur les relations des procès entre eux. Les marqueurs temporels ne sont pas pour autant non-pertinents face aux instructions des temps verbaux, bien au contraire, mais en (2), ces marqueurs temporels vont dans le même sens que les instructions du temps verbal. Et ce ne sont pas les marqueurs temporels qui conduisent dans cet exemple le destinataire à inférer une relation d'inclusion. Cette relation n'est fonction que de données contextuelles, parmi lesquelles on placera en particulier les relations prototypiques, ou plutôt stéréotypiques, que le destinataire est capable de construire entre les procès. Ainsi, pour nous, en termes simples, le destinataire active une hypothèse selon laquelle « monter jusqu'à la cabane H » fait partie du procès « Jean escalada le Cervin ». Il s'agit là d'une relation prototypique.

Mais il serait possible que la cabane H ne soit pas sur le Cervin mais sur une autre montagne ; si le destinataire le sait, on peut supposer qu'il sera à même de construire un système de représentations des procès « escalader le Cervin » et « monter à la cabane H » selon un ordre de progression temporelle. Autrement dit, le destinataire parie, en fonction des hypothèses contextuelles dont il dispose, sur une interprétation plutôt qu'une autre. Dans les termes de la théorie de la pertinence (cf. Sperber & Wilson 1995), au sein de laquelle nous travaillons, le destinataire compte ainsi obtenir *l'effet cognitif* voulu par le locuteur.

L'autre question qui vient à l'esprit se laisse argumenter de la même manière : d'où vient que les événements sont inordonnés en (1) mais ordonnés en (2) ? En (1), on remarque que la suppression de la première phrase n'affecte pas l'ordre des procès. Ils restent indéterminés les uns par rapport aux autres :

- (4) François épousa Adèle, Jean-Louis partit pour le Brésil et Paul s'acheta une maison à la campagne.

Dans un contexte « neutre », les procès de (4) ne reçoivent pas davantage d'ordre que lorsqu'ils sont encapsulés directement, comme en (3). Que fait le destinataire en traitant ce type d'énoncés ? On remarque que dans cette série de propositions, rien ne permet de construire une quelconque relation thématique entre les différents procès : il n'y a ni participant en commun ni relation

conceptuelle saillante entre les procès. Notre hypothèse est que dès lors qu'aucune relation thématique n'est possible, le destinataire est amené à inférer un événement complexe, à savoir un procès encapsulant, dans lequel il inclut les procès en présence (cf. Moeschler & alii 1998 : 245sq). (4) est surtout un contre-exemple plus efficace encore que (1) et (2) à la théorie de l'ordre temporel au passé simple, et contredit l'idée bien courante, en pragmatique comme ailleurs, que l'*ordre du discours* est un facteur clé pour la récupération de l'*ordre des procès*. Il y a en réalité une condition préalable à l'ordonnement des procès entre eux au passé simple en tout cas : il est indispensable que s'établisse une connexion conceptuelle entre les procès dénotés pour qu'il puisse y avoir une relation ordonnée.

Ces relations conceptuelles sont soit des *règles conceptuelles* qui lient des procès entre eux, causalement comme <pousser> et <tomber>, ou stéréotypiquement, comme <atterrir (l'avion)> et <descendre (les passagers)>, soit ces relations sont construites par le destinataire parce qu'il a accès à des hypothèses contextuelles propres aux « participants » (agents et patients) d'une séquence d'énoncés. On le voit bien à l'aide de l'exemple (5) :

(5) Augustin épousa Audrey. Frédéric partit pour Gibraltar.

En contexte neutre, (5) ne présente pas plus d'ordre temporel que (4) ; mais si le destinataire sait par ailleurs que Frédéric est amoureux d'Audrey, il est capable de construire une relation du type *Le mariage de l'aimée provoque Le départ du déçu*.

Autant d'exemples qui plaident en faveur de la récupération par le destinataire d'hypothèses contextuelles aux fins d'ordonner les procès entre eux.

Mais il n'est pas pour autant vrai que n'importe quelle relation conceptuelle peut être le cas au passé simple. Cette hypothèse, qui a été suivie un temps en pragmatique radicale, est trop forte. Toute règle conceptuelle n'est pas possible avec le passé simple. C'est le point central qu'on développera maintenant.

Les exemples dans lesquels les procès dénotés par des passés simples sont non ordonnés sont soit des cas dans lesquels une relation conceptuelle requiert la simultanéité, soit des exemples tout simplement dépourvus de toute connexion conceptuelle (exemples d'ailleurs marginaux et peu vraisemblables dans le discours courant).

Mais que se passe-t-il lorsque la simple condition minimale du « participant en commun » est remplie ? Notre hypothèse suppose que cette condition suffit au passé simple pour délivrer une instruction par défaut de progression temporelle, dans des termes correspondant à l'algorithme de Kamp & Rohrer. Autrement dit, cette condition minimale étant remplie, si aucune connexion par une règle causale ou stéréotypique n'intervient pour contredire la progression du temps, le destinataire réalise ce que Moeschler appelle une *inférence directionnelle en avant* : il interprète la séquence comme ordonnée selon l'ordre des énoncés dans le discours.

Cette instruction par défaut peut être annulée par des contraintes plus fortes. Par exemple, un connecteur temporel a de bonnes chances de l'emporter (mais là encore, pas à n'importe quelles conditions non plus). En revanche, le passé simple n'accepte pas d'annuler son instruction par défaut avec n'importe quelle règle conceptuelle. L'hypothèse qu'on défend est que le passé simple accepte n'importe quelle règle conceptuelle exigeant la non-progression temporelle, à l'exception des règles commandant l'inversion temporelle. Autrement dit, nous défendons le point de vue selon lequel le passé simple, à moins de conditions très particulières, n'est tout simplement pas compatible avec une représentation des événements selon une stricte régression temporelle.

3. Y a-t-il des cas d'inversion au passé simple ?

3.1. Inversion et règles conceptuelles

Une hypothèse qui a été formulée en pragmatique, on l'a dit, consiste à généraliser l'idée selon laquelle des facteurs contextuels, notamment conceptuels, pouvaient conduire à n'importe quelle configuration au passé simple, y compris la régression. C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'exemple (6) a été parfois fourni :

(6) ? Max tomba. Paul le poussa.

Cet exemple est calqué sur un exemple célèbre dans le monde anglo-saxon :

(6') Bill fell. Max pushed him.

En fait, un exemple comme (6), s'il n'est pas totalement impossible, est très difficile, et c'est pourquoi nous le marquons d'un point d'interrogation. Dans un contexte neutre, le destinataire a toutes les chances d'inférer la progression temporelle : Paul a poussé Max *après que* ce dernier est tombé. Il nous semble trop hasardeux de soutenir que (6) est acceptable en contexte neutre pour dénoter une inversion temporelle.

Observons en (7) et (7') un exemple en français :

(7) (?) Socrate mourut. Il but la ciguë.

(7') Socrate mourut empoisonné. Il but la ciguë.

Notons d'abord que l'acceptabilité de (7) ne fait pas l'unanimité. En revanche, (7') est un énoncé bien formé grâce au participe passé. Avant de revenir à ces exemples, nous prendrons une séquence d'énoncés sans participe mais moins litigieuse que (7) :

(8) Robert tomba malade. Il mangea des champignons.

A première vue, des exemples comme (7) ou (8) semblent constituer un bon argument en faveur de la régression temporelle avec le passé simple. L'hypothèse qui émerge tout naturellement est la suivante : il existe une règle conceptuelle, auquel le destinataire a accès, et qui relie « boire la ciguë » et « mourir », respectivement « manger des champignons » et « tomber malade » ; de ce fait, le destinataire infère une relation conceptuelle qui commande l'inversion, et qui provient des connaissances encyclopédiques (la S.D.R.T. traiterai cette séquence comme un cas de relation *explicative*).

On s'aperçoit cependant rapidement, en mettant cette hypothèse à l'épreuve, qu'elle n'est pas suffisante pour expliquer l'inversion. Observons (9).

(9) ? Les passagers descendirent. L'avion atterrit.

S'il suffisait d'une règle conceptuelle inverse, (9) serait parfaitement possible, or ce n'est pas le cas ; pourtant, la règle qui stipule que *l'avion doit avoir atterri pour que les passagers puissent descendre* est une règle *a priori* aussi saillante et contraignante que *boire la ciguë provoque la mort* ou *manger des champignons vénéneux rend malade*.

On peut alors supposer que la configuration de (9) est telle que l'impossibilité d'inverser les procès est due à un facteur *spécifique*. Par exemple, on peut faire l'hypothèse que le passé simple accepte l'inversion en cas de relation causale uniquement : la relation inférée en (9) n'est pas une relation de causalité, mais une relation de condition nécessaire (*être au sol (l'avion)* est une condition nécessaire pour *descendre (les passagers)*). Il est vrai, en effet, que l'atterrissage de l'avion ne *cause* pas la descente des passagers, tandis que l'ingestion de la ciguë *cause* la mort de Socrate et que le repas de champignons *cause* la maladie de Robert. Dans cette nouvelle hypothèse, le passé simple accepterait l'inversion uniquement lorsque c'est une relation causale qui commande l'inversion. (10) aurait tout pour le faire croire :

(10) Les passagers descendirent joyeusement. L'avion atterrit sans encombre.

Proféré dans un contexte où les passagers étaient en droit de craindre un accident ou un attentat, il est très facile de récupérer une relation causale inverse : l'atterrissage sans encombre provoque la joie des passagers.

Mais les contre-exemples sont légion. Ils sont problématiques malgré une relation de cause à effet bel et bien saillante. Ainsi en est-il de (11) :

(11) *Socrate expira. Il but la ciguë.

On pourrait alors supposer qu'une problématique de la *proximité temporelle* doit être prise en compte. Autrement dit, on pourrait penser que « expira » et « but la ciguë » sont trop disjoints temporellement pour que le destinataire puisse réaliser l'inversion. Mais cette hypothèse n'est pas correcte, puisqu'on a déjà vu la

difficulté d'exemples comme (6), dans lequel il y a *et* causalité *et* précédence immédiate :

(6) ? Max tomba. Paul le poussa.

Les hypothèses qui cherchent à circonscrire le type de règles qui permettent l'inversion butent donc sur un obstacle sérieux : la possibilité d'une lecture inverse n'est liée ni au type de relation entre les événements ni, *a fortiori*, à la question de la proximité de la cause avec l'effet.

L'explication qu'on proposera est d'un autre ordre. En réalité, nous voudrions défendre que le temps *ne régresse pas* avec des exemples comme (7) ou (8). Certes, ontologiquement, pour autant que des expressions comme « mourir » ou « tomber malade » réfèrent de manière univoque à des événements pleinement identifiables, on peut considérer que « boire la ciguë » précède la mort, que « manger des champignons » précède l'apparition de la maladie. Mais nous faisons l'hypothèse que le locuteur d'un énoncé comme (7) ou (8) demande au destinataire de se représenter les deux événements, respectivement la mort et l'ingestion de la ciguë, et la maladie et le repas, comme entretenant entre eux une relation complexe qui s'organise en représentations dans lesquelles « boire la ciguë » *enrichit* la dénotation de « mourir », et « manger des champignons » *enrichit* « tomber malade ». Les deux énoncés ne réfèrent en réalité qu'à deux aspects différents d'un seul et même événement complexe.

Cela n'est possible, évidemment, que dans la mesure des possibilités dénotationnelles des prédicats en jeu. Cette question est en soi très délicate, et il va de soi que l'objet de notre propos n'est pas de circonscrire « l'ensemble de concepts » qu'on peut communiquer par les items lexicaux « mourir » ou par « expirer ». Le contexte intervient fortement pour spécifier ce que les expressions linguistiques ont elles-mêmes de sous-déterminé. Nous raisonnons ici dans un contexte minimal : il n'est pas besoin de construire un contexte très particulier pour interpréter sans peine des exemples comme (7) ou (8).

En somme, « mourir », au contraire de « trépasser », « expirer », « décéder », « pousser son dernier soupir », a la potentialité sémantique de dénoter la cause du décès, sans qu'il soit nécessaire pour cela de construire un contexte marqué. En témoignent les constructions proverbiales avec « mourir » qui sont impossibles à rendre avec « expirer » ou « trépasser » :

(12) C'est en naissant qu'on commence à mourir.

(12') * C'est en naissant qu'on commence à expirer / trépasser.

De la même manière, *Socrate mourut* est capable d'englober sémantiquement la cause de la mort, à savoir l'ingestion de la ciguë. En réalité, dans notre exemple, il y a donc une inclusion, ou pseudo-inclusion, de l'injection de la ciguë dans le processus de mort qu'elle cause.

Un bon indice de ce phénomène, qui ne constitue cependant pas un argument définitif, semble apparaître dans la combinaison de *mourir* et de *trépasser* avec un participe présent, possible dans le premier cas et impossible dans le second pour l'interprétation causale :

- (13) Socrate mourut en buvant la ciguë.
 (14) ? Socrate expira en buvant la ciguë.

(14) permet plutôt de communiquer implicitement qu'aucune relation de causalité n'est à trouver entre les procès en jeu, et le participe (gérondif) présent rendrait alors compte du fait que la mort a surpris Socrate au moment où il buvait une bonne tasse de ciguë, comme s'il s'agissait d'une infusion, sans rapport causal avec la mort.

Même si le gérondif présent ne force pas toujours la simultanéité stricte, nous faisons l'hypothèse qu'il constitue un bon indice du fait que le destinataire est amené à construire une représentation concomitante des deux événements, que ce soit strictement ou non ; ici, il ne s'agit pas d'une concomitance stricte mais d'une relation de recouvrement dans laquelle il existe un moment où les procès sont conjointement vrais. C'est bien la situation dont nous rendons compte par le terme d'encapsulation.

D'autres tests sont envisageables pour mettre en évidence cette possible extension sémantique de « mourir ». Par exemple, si (15) est bien formé, (16) est mauvais :

- (15) mourir de la tuberculose.
 (16) *rendre son dernier soupir de la tuberculose.

La relation causale entre la tuberculose et « rendre son dernier soupir » ne suffit pas à obtenir une relation d'encapsulation, alors qu'elle est possible avec « mourir ». De même, on peut avoir sans peine (17) :

- (17) mourir tuberculeux.

ou mieux, avec un participe passé,

- (18) mourir empoisonné.

alors que

- (19) ? rendre son dernier soupir tuberculeux / empoisonné.

est difficile pour signaler une relation causale, et ce toujours pour les mêmes raisons.

Notre hypothèse est donc qu'il n'y a en réalité pas d'inversion temporelle, que ce soit dans le cas de la mort de Socrate ou dans celui de la maladie de

Robert. Ce sont des cas d'encapsulation, c'est-à-dire d'inclusion du deuxième procès dans le premier.

Remarquons encore que si la complémentation ne porte pas sur la cause mais sur une circonstance (qui peut par ailleurs être la cause, mais qui n'est pas communiquée comme telle), la combinaison est parfaitement possible, puisqu'elle dénote un état de fait concomitant, et qu'il n'est dès lors plus question d'inversion:

(20) Il rendit son dernier soupir (complètement) ruiné.

marche aussi bien que

(21) Il mourut (complètement) ruiné.

On peut revenir maintenant sur l'exemple (6) :

(6) ? Max tomba. Paul le poussa.

Rappelons que dans notre approche pragmatique, à une phrase peut correspondre un nombre indéfini d'interprétations possibles. Ainsi, (6) dénote plus facilement un ordre temporel, mais une interprétation dans laquelle le destinataire construit une inclusion n'est pas radicalement impossible, la chute de Max englobant alors sa cause dans la représentation des événements que le destinataire est amené à construire. On peut l'imaginer plus facilement avec d'autres exemples, comme (22) :

(22) Max tomba. Son pied heurta une pierre.

Là encore, il n'y a pas pour nous d'inversion au sens strict, mais une représentation des événements en jeu qui correspond à une inclusion, une encapsulation. Cela correspond à une intuition naïve, qui tendrait à dire, en termes simples, que la deuxième phrase est une sorte de reformulation, ou de complément, apporté à la première. Les deux phrases, selon nous, traitent d'un seul et même événement, qui serait quelque chose comme « tomber à cause du fait que le pied heurte une pierre ». Les deux phrases permettent de construire, en quelque sorte, une représentation d'un concept *ad hoc*.

3.2. Inversion, connecteurs et participants

Nous avons observé plus tôt (cf. exemple (3)) que lorsque des adverbiaux et connecteurs corroboraient la progression temporelle entre des énoncés au passé simple, ils étaient supprimables sans perte pour l'ordre temporel. En revanche, il en est tout différemment si ces adverbiaux ou connecteurs spécifient une autre organisation temporelle que celle qui est requise par le

temps verbal. Les connecteurs temporels, en particulier, l'*emportent* sur les instructions du temps verbal (cf. Moeschler & alii 1998 : 311sq).

Dès lors, tout ce qui est impossible avec de simples règles conceptuelles devient envisageable avec des connecteurs temporels, ou, plus généralement, des adverbiaux temporels. Nos exemples étoilés deviennent recevables avec un connecteur ou un adverbial approprié :

- (23) Les passagers descendirent dès que l'avion atterrit.
- (24) Socrate expira après qu'il but la ciguë.
- (25) Socrate expira. Avant / Auparavant / Une heure avant, il but la ciguë.

La présence d'un connecteur ou adverbe inverse n'est pas la seule condition possible pour avoir l'inversion. Il en existe vraisemblablement une autre, qui concerne les relations thématiques que les énoncés entretiennent entre eux : l'inversion est possible dès lors que l'agent des énoncés n'est pas le même. Plus précisément, elle est possible lorsque l'agent du premier énoncé occupe la position de patient dans le second, ce dont rendent bien compte les constructions comme (26) :

- (26) Socrate expira. On lui fit boire la ciguë.

Toutefois, cette condition sur les participants n'est pas suffisante en soi, puisqu'il resterait alors à expliquer pourquoi (6), dans lequel les rôles varient, est mauvais.

4. Conclusion : vers une procédure du passé simple

Que conclure de ce petit phénomène ? D'abord, que la lecture explicative au passé simple, hors explicitation par un connecteur, exige une configuration où le prédicat présenté en premier permet la construction d'une représentation dans laquelle la cause a sa place : la séquence d'événements à interpréter se résume alors à un seul événement complexe.

Ensuite, on peut se demander pourquoi elle est possible avec un connecteur. L'hypothèse la plus raisonnable, à notre sens, consiste à attribuer au connecteur temporel une force beaucoup plus importante qu'aux règles conceptuelles : un connecteur, par exemple « ensuite » ou « dès que », ne peut pas être annulé de la même manière que les instructions du passé simple liées à la progression temporelles. Cette hypothèse sur la hiérarchie des facteurs d'inférence directionnelle, que nous avons évoquée plus haut, a cours dans d'autres travaux récents (cf. Moeschler & alii 1998).

Notons pour terminer qu'il devient possible d'évaluer l'organisation des instructions du passé simple, relativement à la progression temporelle, aux fins d'en produire une *procédure*, à savoir une description des instructions que ce temps encode. Une telle procédure donnerait d'abord pour instruction au

destinataire de construire la relation <E,R-S>, à savoir qu'il existe un événement E, repéré par un point de référence qui lui est concomitant, et qui est antérieur au moment de l'énonciation. La suite de la procédure organiserait le processus que le destinataire met en œuvre pour évaluer l'ordre temporel, en fonction de la possibilité de récupérer dans son environnement cognitif un événement antérieur, puis, pour réaliser l'ordonnement, un éventuel connecteur ou une éventuelle règle conceptuelle ; hors de tout connecteur ou règle conceptuelle, le destinataire se borne alors à appliquer une instruction par défaut, en l'occurrence une instruction de progression temporelle.

Cette procédure est pour l'heure très sommaire, et il existe des paramètres complexes à prendre en compte et à organiser entre eux, comme la présence de participants en commun, ou l'évaluation de la saillance et de la force de différentes règles conceptuelles, pour mener à bien son élaboration.

Références

- Kamp H. & Rohrer C. (1983), «Tense in texts», in Bauerle R., Schwarze C., and von Stechow A. (eds.), *Meaning, Use, and Interpretation of Language*, Berlin and New York, de Gruyter, 250-269.
- Lascarides A & Asher N. (1993), « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment », *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- Moeschler J. & alii (1998), *Le Temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé.
- Reichenbach H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Free Press.
- Sperber D. & Wilson D. (1995), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell (2e édition).
- Vet (1991), « The Temporal Structure of Discourse : Setting, Change and Perspective » in Fleischman S. & Waugh L. R. (eds), *Discourse-Pragmatics and the Verb. The Evidence from Romance*, London-New-York, Routledge, 7-25.